Image not found or type unknown

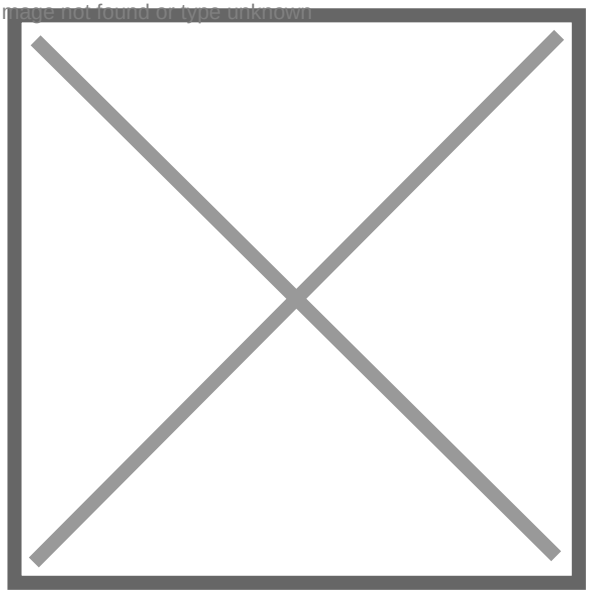

Que réclamer aux prud'homme.

Par **manu73**, le **20/01/2008** à **13:36**

Embauché en cdd saisonnier chaque hiver depuis 2004, mon patron a mis fin a ma periode d'essai le 31/12/2007, après m'avoir fait signé le 30/12/2007 un contrat antidaté au 21/12/2007, alors que j'ai commencé le 18/12/2007.
Or, il est impossible de prévoir une période d'essai pour deux CDD successifs conclu pour le même objet entre les mêmes parties. Ainsi pour mettre fin a mon contrat mon patron aurait dû respecter la procédure de licenciement.
Après l'avoir avertit du caractère irrégulier et abusif de mon renvoi, mais surtout de ma volonté de saisir les prud'homme, il a ouvertement menacé ma famille de représaille physique. J'ai déposer plainte à la gendarmerie.
Aussi, je voudrai savoir quelles démarches je dois désormais accomplir?
Je voudrais demandé une indemnité pour:
-non respect de la procédure d'embauche et de licenciement.
-licenciement abusif où sans causes réelles et sèrieuses.
-non paiement des heures supplémentaires.
-préjudice moral.
-travail dissimulé.
Combien somme puis-je envisager d'obtenir?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés